



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2013



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le jeudi 12 septembre 2013 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Normand Girouard, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

M. le conseiller Normand Gravel est absent lors de la présente séance.

La greffière, Mme Lucie Bourque, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que M. le conseiller Normand Gravel a été convoqué à la présente séance extraordinaire, le 11 septembre 2013, soit 24 heures à l'avance tel que requis par la loi, et que tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

329/12-09-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour présenté par la greffière, Mme Lucie Bourque;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres numéro 2013-06 sur invitation – Travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique – Rejet de la soumission
3. Appel d'offres numéro 2013-09 sur invitation – Travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique
4. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville
5. Période de questions du public
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

330/12-09-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-06 SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU BÂTIMENT DE LA PLAGE DU VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – REJET DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2013-06 sur invitation relatif aux travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique, le résultat de l'ouverture de la seule soumission reçue le 22 août 2013 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2013

| Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission | Prix forfaitaire (total incluant les taxes applicables : TPS et TVQ) |
|---|---|
| Construction Jean-Pierre Charette et Fils inc. Le 22 août 2013 à 13 h 44 | 89 500 \$ |

CONSIDÉRANT que suite à l'étude et la vérification de la seule soumission reçue, celle-ci a été déclarée non-conforme en raison de l'omission d'un document prévu à la loi et aux documents d'appel d'offres de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De rejeter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2013-06 sur invitation, soit la soumission de la compagnie « Construction Jean-Pierre Charette et Fils inc. », puisque celle-ci est non-conforme aux documents de l'appel d'offres numéro 2013-06 sur invitation de la Ville.

ADOPTÉE

331/12-09-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-09 SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU BÂTIMENT DE LA PLAGE DU VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 330/12-09-13 au cours de la présente séance rejetant la seule soumission reçue pour non-conformité aux documents de l'appel d'offres numéro 2013-06 sur invitation de la Ville relatif aux travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux de rénovation doivent être exécutés en 2013 et qu'il y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2013

Que les entreprises et/ou les entrepreneurs invités à soumissionner soient au choix de la directrice générale, Mme Julie Godard.

Que l'avis de soumission soit également publié dans les éditions « Vallée de la Rouge » et « Mont-Tremblant » du journal *L'Information du Nord* ainsi que dans l'édition du journal *Le Courant*.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 226 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE

Le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

332/12-09-13

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 19 h 08.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse